

**DOMAINE DE L OYAT DES DUNES
GOURAUD MARJORIE EI
PENSION CANINE
51 IMPASSE DE LA PIETIERE
85300 CHALLANS
TEL : 02/51/58/22/15
Siret : 49759152700012
FR 56 497 691 527**

Nom Propriétaire :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Nom du ou des chien(s) :

Race :

Nombre de boxe :

Date et heure d'arrivée :

Date et heure de départ :

Condition d'admission et règlement :

La pension est ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 19H 00

Le dimanche et les jours fériés entre 10h00 et 12h00 et entre 17h00 et 19h00 sur rendez vous uniquement

Votre animal sera déposé et repris aux horaires d'ouverture

L'animal doit être identifié

Le carnet de santé et la carte d'identification doivent être remis le jour de l'arrivée

L'animal doit être vacciné, vaccin CHPPIL et vaccin toux de chenil en intranasal obligatoire

Pour les chiens catégorisés, vaccin rage obligatoire, fournir l'attestation d'assurance de l'année et le permis de détention (photocopie des documents à fournir lors de la réservation)

Le manquement à ces obligations entraînerait des sanctions pour notre établissement soumis au contrôle des services vétérinaire

Le domaine se réserve le droit de refuser l'animal pour des raisons d'hygiène ou de sécurité

Les animaux doivent être présentés en bonne état de propreté et muni d'une protection antiparasitaire

En cas de maladie ou d'accident, l'animal sera conduit chez le vétérinaire, la facture reste à la charge du client

En cas de décès, si notre responsabilité n'est pas avérée, la pension décline toute responsabilité

Tarification :

Le prix est de 15 euros par jour nourriture et chauffage compris

Aucune déduction ne sera faite sur le tarif journalier en cas de fourniture de l'alimentation pour l'animal

En cas d'annulation, l'acompte de 30 euros est conservé par le domaine

En cas de départ prématuré de l'animal, le montant du séjour reste acquis à la pension

Pour toute arrivée différée de l'animal, les jours sont dus en totalité

Les réservations sont définitives qu'après le versement de l'acompte

Le règlement s'effectue soit par chèque soit en espèce

Pas de règlement par carte bancaire

Responsabilités :

Si une décision grave (opération, euthanasie) doit être prise et que le domaine ne puisse joindre le propriétaire, celle-ci sera prise conjointement avec le vétérinaire de la pension

La mise en pension dans notre établissement déclaré et sous contrôle vétérinaire ne constitue pas une garantie de santé. Les problèmes que peuvent rencontrer votre animal dans sa vie chez vous peuvent aussi survenir pendant son séjour à la pension

Ceci n'engage pas notre responsabilité (ex : torsion d'estomac, fausse déglutition, virus, blessure, parasite, eczéma etc)

Un amaigrissement et des maladies peuvent survenir du fait du stress provoqué par l'absence des maîtres et l'âge de l'animal

Le domaine est assuré par Groupama

La direction vous remercie de votre compréhension

Fait à Challans le :

signature client

(précédé de la mention lu et approuvé)